



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## ARRÊTÉ N° 2024-057

**Objet :** Autorisation de travaux relative au réaménagement de la zone marchandise située dans l'enceinte du **magasin IKEA (640 ERP 054)** sis 3 rue du Petit Clamart à Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un Etablissement Recevant du Public,

**VU** l'arrêté n° 2020-335 en date du 30 juin 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas ,

**VU** la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 23 VV 022 du 25 juillet 2023 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 23 VV 022 et complété le 06 octobre 2023, annexé au présent arrêté,

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des services d'Incendie et de Secours sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 23 VV 022, annexé au présent arrêté,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par la Sous-Commission de Sécurité des Services Incendie et de Secours des Yvelines, dans son procès-verbal référencé 67747, en date du 21 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable, émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans son procès-verbal n° Vélizy-AT-23 VV 022, en date du 05 décembre 2023,

### ARRÊTE

**Article 1 :** L'autorisation de travaux relative au réaménagement de la zone de marchandise située dans l'enceinte **du magasin Ikea (640 ERP 054)** situé 3 rue du Petit Clamart à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**L'exploitant devra respecter les prescriptions** portées sur les procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

**Article 2** : La présente décision ainsi que ses annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 3** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 29/01/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240129-ARR\_2024\_057-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Acte affiché du 09/02/2024 au 10/04/2024